

Méthodes de régulation

La rapidité de son développement fait de la Jussie l'espèce la plus surveillée sur les Gardons.

Des actions sont mises en œuvre par certains des acteurs concernés (collectivités, pêcheurs, gestionnaires de sites).

Mais **sa vitesse de colonisation nécessite une surveillance régulière** de l'ensemble des cours d'eau et une sensibilisation de tous les acteurs (pêcheurs, chasseurs, promeneurs, entreprises...).

Une détection et un arrachage dès la première année de colonisation est la seule garantie d'un résultat efficace.

Ce petit plant de Jussie peut-être éliminé facilement : informez-nous de toute nouvelle observation pour que nous puissions agir immédiatement.



Dans un an, cette plante aurait fait 1 m², puis plusieurs dizaines de m² en quelques années !

Lorsque la plante est bien installée, il n'existe aucune « recette miracle ». **Les seules actions efficaces sont l'arrachage pendant 5 ans minimum.** Il est impératif de récupérer tous les fragments dérivants et de procéder à des arrachages réguliers des repousses. **L'utilisation d'herbicide est interdite.**

Le SMAGE des Gardons agit contre les Jussies



- Travaux d'arrachage sur les secteurs en début de colonisation (Gardonnenque).
- Travaux destinés à empêcher une extension de l'invasion lorsqu'il n'est plus possible d'éradiquer la plante.
- Surveillance des plans d'eau et rivières non colonisés.

Les travaux sont aidés par l'Agence de l'eau, le Conseil Général et le Conseil Régional. Toutes ces actions se font en coordination avec l'ensemble des autres gestionnaires du bassin versant.

Pour détecter les Jussies et agir plus rapidement : participez !

Transmettez vos observations au **SMAGE des Gardons** : elles permettront de lutter plus efficacement !

Nos partenaires



SMAGE
des Gardons

11, place du 8 Mai - 30 044 Nîmes cedex 9
Tél. 04 66 76 37 24 - Fax 04 66 76 37 20
Courriel : smage@les-gardons.com - Site internet : www.les-gardons.com

Les Jussies

Ludwigia peploides et grandiflora

Un danger
pour nos rivières
et zones humides

Une action de la thématique :



Reconnaissance

Les Jussies sont des plantes aquatiques enracinées immergées ou émergées. Leur tige allongée est très cassante et peut atteindre 6 mètres de long. Les tiges aériennes peuvent mesurer 40 à 80 cm de haut. Les belles fleurs jaune vif, visibles de juin à septembre, mesurent de 2 à 5 cm de diamètre.

Les feuilles alternes et largement nervurées peuvent être de 2 types :



Type 1

Petites feuilles rondes et flottantes en début de colonisation.



Type 2

Feuilles aériennes oblongues à lancéolées en massifs denses et épais.

En hiver, toute la partie aérienne meurt et la plante est invisible. Elle repoussera à partir de ses racines avec toute sa vigueur dès le début du printemps.

Origine et introduction en France

D'origine sud-américaine, les Jussies ont été accidentellement introduites en France vers 1830 dans le Lez, à Montpellier.

En parallèle d'une extension naturelle, l'utilisation pour leurs qualités ornementales en bassins d'agrément extérieurs leur a permis de s'installer dans plusieurs pays d'Europe de l'Ouest mais c'est en France qu'elles restent les plus préoccupantes.

Ce sont les seules plantes interdites de commercialisation, d'utilisation et d'introduction en France (arrêté de mai 2007).



En 2002, aucune Jussie n'était présente sur l'étang de la Valliguière (Remoulins). Il est aujourd'hui en grande partie recouvert...

Milieux colonisés, présence sur les Gardons

Les Jussies colonisent de préférence les zones d'eau stagnante ou à courant faible (plans d'eau, fossés, amonts de seuils, rivières lentes). Leur très large amplitude écologique leur permet également de se développer en milieu terrestre (marais, prés humides, berges).

Sur les Gardons, **elles sont largement présentes entre Remoulins et Comps et commencent à s'implanter entre Ners et Collias** où des programmes d'arrachage pluriannuels sont en cours.



Dynamique de colonisation

La reproduction végétative par bouture est le principal moyen de dissémination. **Un fragment de tige de quelques centimètres** dérivant ou transporté par accident dans un cours d'eau peut reconstituer une plante viable.

Une fois enracinée, la plante peut s'installer durablement. Dans des conditions favorables (présence d'eau, absence de courant, fort ensoleillement), **sa croissance est extrêmement rapide**. Elle peut s'enraciner jusqu'à une profondeur de 3 mètres et constituer en quelques années des herbiers extrêmement denses recouvrant la totalité d'un plan d'eau.

Problèmes posés

La présence d'herbiers denses et étendus concurrence la flore locale et bloque la lumière, provoquant une baisse importante des teneurs en oxygène et du pH de l'eau. **La valeur écologique globale chute** par la raréfaction des animaux et végétaux sensibles à ces variations de milieu. **Le comblement des plans d'eau est accéléré** par l'envasement des parties colonisées. **En quelques années, certaines activités, notamment la pêche et la baignade deviennent difficiles, voire impossibles.**

